

## **Risque acceptable et transition énergétique en France**

Par Marie LAMOUREUX,

Agrégée des Facultés de Droit,

Professeur à Aix-Marseille Université (CERIC/UMR 7318)

### Résumé :

Le secteur de l'énergie draine de nombreux risques sanitaires et environnementaux. Il suffit pour s'en convaincre de penser au risque nucléaire, d'une ampleur sans égale, aux ravages de l'industrie minière, ou encore au risque climatique, au sujet duquel le rôle des énergies fossiles n'est plus à démontrer. Cependant, le secteur de l'énergie constitue aussi une très bonne illustration du fait qu'il est possible de rendre acceptables de nombreux risques associés au progrès technique, dès lors que le bénéfice attendu en contrepartie est jugé suffisant, ce qui est d'autant plus vrai lorsque l'enjeu porte sur une ressource aussi essentielle et stratégique que l'énergie.

Pour autant, l'acceptabilité est toujours fragile, car l'existence des risques, leur perception par le public et la réaction du droit sont extrêmement mouvantes. C'est pourquoi cette contribution s'efforce de mettre le processus actuel de transition énergétique à l'épreuve de l'acceptabilité des risques. Il en ressort que la notion de risque acceptable fournit une grille de lecture très éclairante de la transition énergétique, ce que la lecture de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 17 août 2015 confirme. Il s'en dégage, en effet, deux enseignements principaux.

D'abord, l'acceptabilité du risque y apparaît, de manière très générale, comme un vecteur d'arbitrage entre les différentes sources d'énergie. La transition énergétique impliquant de redéfinir notre bouquet énergétique à l'aune du contexte actuel (scientifique, économique, social...), l'acceptabilité des risques induits par les différentes sources d'énergie, tels qu'ils sont aujourd'hui connus et perçus, constitue un paramètre essentiel pour arbitrer entre les différentes sources d'énergie disponibles. L'acceptabilité du risque œuvre alors soit comme un repoussoir contre les énergies jugées, à l'heure actuelle, trop risquées (ainsi, par exemple, du rejet des hydrocarbures de schiste, eu égard aux risques induits par la fracturation hydraulique, ou du recul annoncé de l'énergie nucléaire), soit, à l'inverse, comme un moteur pour celles qui bénéficient, au niveau global, d'une meilleure acceptabilité (ainsi, des énergies renouvelables).

Ensuite, l'acceptabilité du risque apparaît tout bonnement comme une condition de la réalisation effective de la transition énergétique. Pour le comprendre, il faut appréhender l'acceptabilité du risque à une autre échelle, non plus celle de la société dans son ensemble, mais celle de la population locale. De ce point de vue, l'acceptabilité des projets, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables, compte parmi les défis majeurs de la transition énergétique, auxquels la réglementation, et notamment la loi relative à la transition énergétique, s'efforce de répondre, non seulement en mobilisant les outils classiques de l'acceptabilité sociale que sont l'information et la participation du public, mais encore en déployant de nouvelles approches associant plus directement la population locale aux projets, par la promotion d'outils tels que le financement participatif.